

1.

Débitrice: **Stettler Chocolaterie SA**, rue de Berne 10,
1200 Genève
2.

Remarques: Exploitation de chocolateries, fabrication, im-
portation et exportation de produits de chocolaterie et de
confiserie; gestion et administration de biens de toute na-
ture.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-
vent être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation (réf. n° 1);
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de colloca-
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l’état de collocation et de l’état
de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf.
n° 1).
Pour tout renseignement:
Gisèle Unternahrer, tél. 022 388 89 04

Office des faillites
1227 Carouge

(04313196)